

SCP GENSOLLEN-CROSSE
HUISSIERS DE JUSTICE
57 cours Pierre Puget
BP 405

13177 MARSEILLE CEDEX 20

☎ : 04 91 33 12 63

☎ : 04 91 54 98 47

contact@justiciacte-marseille.com

CDC MARSEILLE
40031 00001 0000297025C 85

Membre d'une Association de Gestion Agréée
par l'Administration Fiscale.
Le règlement des versements et honoraires par chèque est
accepté

SIRET 38750290900022
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 173 875 029 09

JUSTICIACTE MARSEILLE

Références à rappeler :

Dossier : 141809

Service : 2

Responsable : AC

Téléphone: 0491331263

/ 91092-0911

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

COPIE



Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16 :
Emol. Art R444-3 C Com..... 220.94
Emolument complémentaire..... 75.00
Transp. Art A.444-48 7.67
Total H.T. 303.61
Total TVA 60.72
T.F. Art 302 bis Y CGI 14.89
Total Euros TTC..... 379.22

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTIF

EXPEDITION

Société Civile Professionnelle

GENSOLLEN-CROSSE

Huissiers de Justice Associés

57 cours Pierre Puget

13006 - MARSEILLE

Tel : 04.91.33.12.63

contact@justiciacte-marseille.com

Fax : 04.91.54.98.47



**LE MERCREDI QUATRE NOVEMBRE
DEUX MILLE VINGT,
à 10 heures 00**

A LA REQUETE DE :

Maître Didier CARDON, Mandataire Judiciaire demeurant 15 impasse de l'Horloge 06117 LE CANNET,

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Thomas DJOURNO, Avocat Associé de la SELARL PROVANSAL – AVOCATS ASSOCIES, inscrit au Barreau de Marseille, y demeurant 43/45 rue Breteuil 13006 MARSEILLE, TEL 04.91.37.33.96 Avocat qui se constitue sur les présentes poursuites de vente aux enchères et leurs suites.

EN VERTU

D'une ordonnance rendue sur requête par le Juge Commissaire à la liquidation judiciaire de la _____ auprès du Tribunal de Commerce de Cannes en date du 7 octobre 2020 ordonnant la vente aux enchères publiques en un seul lot les biens et droits immobiliers situé à Marseille 13^{ème} arrondissement 139 avenue des Olives, section cadastrée préfixe 884 section B n°140, lieudit 70 traverse de Baudillons à savoir les lots

- Lot n°220 consistant en un magasin portant le numéro 1 situé au rez-de-chaussée gauche, en regardant la façade du bâtiment IV composé de : un local à usage de magasin, une arrière-boutique, water-closed et les 77/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales et les 500/1.000èmes des parties communes particulières au bâtiment IV.
- Lot n°221 consistant en un magasin portant le numéro 2 situé au rez-de-chaussée centre en regardant la façade du bâtiment IV composé de : un local à usage de magasin, une arrière-boutique, water-closed et les 77/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales et les 500/1.000èmes des parties communes particulières au bâtiment IV.

Etant précisé dans l'acte notarié d'acquisition que la désignation ci-dessus résulte du règlement de copropriété mais que les lots n° 220 et 221 forment fondations, gros-œuvre, élévation des murs d'un local d'une superficie d'environ 200m2 en cours de constructions ;

NOUS Aurélie CROSSE, Huissier de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle Gensollen-Crosse, Huissiers de Justice Associés demeurant 57 cours Pierre Puget à Marseille (13), par l'un d'eux soussigné,

CERTIFIONS NOUS ÊTRE RENDU CE JOUR aux environs de 10 heures, 139 avenue des Olives, Résidence Notre Dame des Grâces à MARSEILLE (13013) accompagné de Monsieur Maxime NASRATY Diagnostiqueur,

L'accès s'effectue par la Résidence Notre Dame des Grâces.

En extrémité de la copropriété, se trouve une construction non achevée constituée de fondations, d'une dalle et de quelques murs élevés en parpaings, tels qu'on peut les voir sur les clichés photographiques numérotés de 1 à 7.



1.

Compte tenu de l'état de la construction, nous ne pouvons distinguer la destination de ses pièces.



2.



3.



4.



5.



6.



TRES IMPORTANT

Les lieux sont inexploitable en l'état et inoccupés.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur NASRATY est annexé au présent. Il stipule une surface au sol de 205,11 m².

Monsieur NASRATY adressera directement à Maître Thomas D'JOURNO ses diagnostics techniques.

Le syndic de copropriété est le Cabinet PERIER-GIRAUD demeurant 273 rue Paradis à Marseille 13006 (mail : agperier.syndicsecretariat@gmail.com).

De retour à l'Etude, nous avons clôturé nos opérations à 11h30.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de description, comprenant dix-neuf clichés photographiques pris au moyen d'un appareil IPAD avec pour seules modifications éventuelles une réduction de format, les proportions étant conservées ainsi que l'apposition de notre sceau, pour servir et valoir ce que de droit.

Me Aurélie CROSSE.





Numéro de dossier : 7922MNL
Date du repérage : 04/11/2020
Heure d'arrivée : 10 h 45
Durée du repérage :

L'objet de la mission est le mesurage de la superficie d'un immeuble réalisée suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution. Elle ne comprend pas la vérification de l'origine de la propriété.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Bouches-du-Rhône**

Adresse : **139, avenue des Olives**

Commune : **13013 MARSEILLE**

**Section cadastrale 884 B, Parcelle
numéro 140,**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**Immeuble non clos et couvert, élevé
d'un simple RDC, en cours de
construction, Lot numéro 220 et 221,**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : .

Adresse :

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **PDG & ASSOCIES - Maître Thomas
D'JOURNO**

Adresse : **Avocat
43-45, rue Breteuil
13006 MARSEILLE**

Repérage

Périmètre de repérage : **Lots 220 et 221**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Maxime NASRATY**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **Cabinet Maxime NASRATY**

Adresse : **35, cours Pierre Puget
13006 MARSEILLE**

Numéro SIRET : **424 418 754**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **ALLIANZ**

Numéro de police et date de validité : **808108927 / 30/09/2020**

DOCUMENTS REMIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE A L'OPERATEUR DE REPERAGE : Néant

Résultat du mesurage

Surface au sol, non close et couverte totale : 205,11 m² (deux cent cinq mètres carrés onze)

Fait à **MARSEILLE**, le **04/11/2020**

Maxime NASRATY

**Détail des surfaces mesurées**

En règle générale, et sauf indication contraire, la description des pièces d'une habitation est faite dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la pièce correspondant à l'entrée principale.

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Surface au sol, non close et couverte
Immeuble non clos et couvert - Partie 1	27,22
Immeuble non clos et couvert - Partie 2	169,82
Immeuble non clos et couvert - Partie 3	8,07
TOTAL	205,11

Surface au sol, non close et couverte totale : 205,11 m² (deux cent cinq mètres carrés onze)

Moyens de mesure utilisés

Nous avons utilisé un laser mètre : Disto D810 Touch Leica 5041150022

Conditions particulières et générales de vente et d'exécution

En absence de toiture et de huisseries (non clos et couvert), le résultat des surfaces mesurées est la superficie des planchers des locaux après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier et gaines.

La surface des caves, garages, emplacement de stationnement n'est pas prise en compte. Est considérée comme cave, tout local souterrain généralement au niveau des fondations d'un immeuble et ne comportant pas d'ouvertures suffisantes pour être assimilées à des fenêtres.

Attention : Sauf mission différente spécifiée à la commande, il n'est pas prévu la conformité du relevé aux documents de l'origine de la propriété (en particulier attributions abusives des surfaces ou modifications non autorisées ou sans permis de construire, ces surfaces qui pourraient ensuite être remises en cause). Il appartient aux parties et à leurs conseils d'être particulièrement vigilants et de vérifier que les surfaces décrites correspondent au bien immobilier objet de la transaction.

